

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Comptoir National du Plastique

Siège social : Route de Tunis, Km 6,5 AKOUDA - 4022 SOUSSE

Les actionnaires de la société « Comptoir National du Plastique » sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire, pour le Lundi 08 Mai 2023 à 10h00, au siège de la société ; sis à Route de Tunis, Km 6,5 AKOUDA - 4022 SOUSSE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2022 ;
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022 ;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2022 ;
- 4- Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux Administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
- 7- Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Comptoir National du Plastique

Siège social : Route de Tunis, Km 6,5 AKOUDA - 4022 SOUSSE

Projet de résolutions du Comptoir National du Plastique qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 Mai 2023 :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comptoir National du Plastique tenue le 08 mai 2023 au siège de la Société, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes approuve le rapport du conseil d'administration et les états Financiers de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale ordinaire du Comptoir National du Plastique tenue le 08 mai 2023 au siège de la Société, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes approuve les conventions règlementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale ordinaire du Comptoir National du Plastique tenue le 08 mai 2023 au siège de la Société, donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour sa Gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'assemblée Générale ordinaire du Comptoir National du Plastique tenue le 08 mai 2023 au siège de la société, décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022 s'élevant à 4.230.575.904 Dinars à la résorption du reliquat de la perte reportée de l'exercice 2020 pour 2 923 452.612 dinars, et 1 307 123 .292 dinars au compte Résultats reportés.

La distribution de dividendes au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 325.000 dinars est à prélever sur les réserves de l'exercice 2013 et antérieurs suivant la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014. Ces dividendes ne font pas l'objet de retenues à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de cette loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comptoir National du Plastique tenue le 08 mai 2023 au siège de la société, donne tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour accomplir les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à